

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-028

Date de convocation :

3 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Séance du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mme Monédière Isabelle, Mr Broussolle Jean Pierre, Mme Géraudie Odile, Mme Sauge Maison Sylvie, Mr Guillemain Bruno, Mme Lebriez Léa, Mr Lameyre Mickael, Mme Martinie Caroline, Mr DE Azévêdo Raphael

Absents : Mr Leclerc Denis représenté par Mr Auboiroux Marcel

Mme Sauge-Maison Sylvie a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Réalisation d'un diagnostic phytosanitaire des ormes situés Place de l'Église en vue de futurs travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présence d'ormes sur le site situé Place de l'Église ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux d'aménagement et/ou de sécurisation sur ce secteur ;

Considérant qu'il convient, préalablement à toute intervention, d'évaluer l'état sanitaire et mécanique des arbres concernés afin de garantir leur préservation lorsque cela est possible et d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant l'intérêt de confier à un bureau d'études ou à un expert arboricole qualifié la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et d'une expertise des ormes concernés ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le lancement d'une étude de diagnostic phytosanitaire et structurel des ormes situés Place de l'Église.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès de prestataires spécialisés et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique.

Article 3 : De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mission.

**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**

